

REGLEMENT INTERIEUR CDC VETERAN

ARTICLE 1 : INSCRIPTIONS

L'inscription est gratuite et doit être faite avant la date fixée par le calendrier par les clubs sur une feuille spécifique. Un même club peut inscrire plusieurs équipes, les nouvelles équipes dans la division la plus basse. Ils doivent préciser sur la feuille d'inscription leur demande de réception de poule, en précisant les dates souhaitées.

Les clubs ne s'étant pas acquittés des éventuelles amendes infligées la saison précédente ne pourront pas s'inscrire pour la saison en cours.

Les équipes qui ont déclaré forfait général descendent dans la division la plus basse la saison suivante.

ARTICLE 2 : LES ENTENTES

Pour les clubs n'ayant pas assez de joueurs(ses) pour former une équipe, un regroupement géographique est possible de 3 clubs maximum avec l'aval du comité. Pour cela les 2 ou 3 clubs concernés devront envoyer par mail une demande pour former l'entente au comité.

Un club ayant une équipe homogène ne peut inscrire une autre équipe en entente.

Les ententes ne peuvent inscrire qu'**UNE SEULE** équipe.

Les ententes ne peuvent pas accéder en Division 1, dans ce cas le comité de pilotage déterminera l'équipe homogène qualifiée selon les critères fixés par le règlement fédéral.

Attention : si l'entente se dissout, les clubs redescendent dans la division la plus basse.

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT

Cette compétition comprend cinq divisions.

La Division 1 est répartie en deux poules de 8 équipes

Les Divisions 2, 3 et 4 sont réparties en 4 poules de 8 équipes

La Division 5 répartie les équipes restantes en fonction de leur nombre.

Division 1 :

Équipes de 6 joueurs + 2 remplaçants sur la base du CNC Vétéran.

Divisions 2,3,4 et 5 :

Équipes de 4 joueurs + 2 remplaçants.

4 Tête à tête à 2pts ; 2 Doublettes à 3pts ; 1 Triplette à 4pts + 1 Tête à tête à 2pts

ARTICLE 4 : ATTRIBUTION DES POINTS

Barème d'attribution de point :

Division 1 :

- 5 points pour les victoires
- 2 points pour les matchs nul
- 0 point pour les défaites
- -1 point pour les forfaits
- 1 point de bonus offensif pour les matchs remportés avec un score supérieur ou égal à 30.
- 1 point de bonus défensif pour les matchs perdu avec un score de 16 à 20.
- 3 points de bonus pour l'équipe ayant gagné tous les matchs en phase de poule.

Division 2 à 5 :

- 5 points pour les victoires
- 2 points pour les matchs nul
- 0 point pour les défaites
- -1 point pour les forfaits
- 1 point de bonus offensif pour les matchs remportés avec un score supérieur ou égal à 15.
- 1 point de bonus défensif pour les matchs perdu avec un score de 9 à 11.
- 3 points de bonus pour l'équipe ayant gagné tous les matchs en phase de poule.

ARTICLE 5 : ORGANISATION ET TRANSMISSION DES RESULTATS

Le club qui reçoit est chargé de fournir les feuilles de match, de les faire compléter et **signer par les capitaines de chaque équipe**.

L'arbitre devra vérifier toutes les informations des feuilles de match avant de les signer.

Une feuille de match signée par l'arbitre et les capitaines des deux équipes ne peut pas être modifiée.

Les feuilles de match doivent être transmises dans les meilleurs délais au Comité par voie postale ou scannées et envoyées par mail à l'adresse cd32@petanque.fr .

ARTICLE 6 : MONTEES ET DESCENTES

Les montées en division supérieure sont tributaires des descentes en CRC. Elles sont recalculées chaque année.

En Division 1 : les 4 premiers de poule sont qualifiés pour les quarts de finale, les deux derniers de poule descendent en 2^{ème} Division. Le gagnant jouera en CRC l'année suivante.

En Division 2, 3 et 4 : les 4 premiers de chaque poule sont qualifiés pour les quarts de finale selon schéma en annexe. Les deux derniers de chaque poule descendront en division inférieure.

En Division 5 : Les qualifiés seront défini suivant le nombre de poule.

Les perdants des demi-finales joueront la troisième place.

ARTICLE 7 : FORFAIT et SANCTIONS PECUNIAIRES

Forfait pour 1 match : Amende de 50€

Forfait pour 2 matchs ou 1 journée : Amende de 100€ avec application éventuelle de sanctions sportives comme un retrait de points.

Forfait général : Amende de 200€ (Forfait après publication des tirages et calendriers)

Feuille de match incomplète : Avertissement, si récidive, amende de 20€

Joueurs(ses) brûlé(e)s : annulation de match(s) avec attribution de « 0 » point et pénalité de points pour la saison en cours.

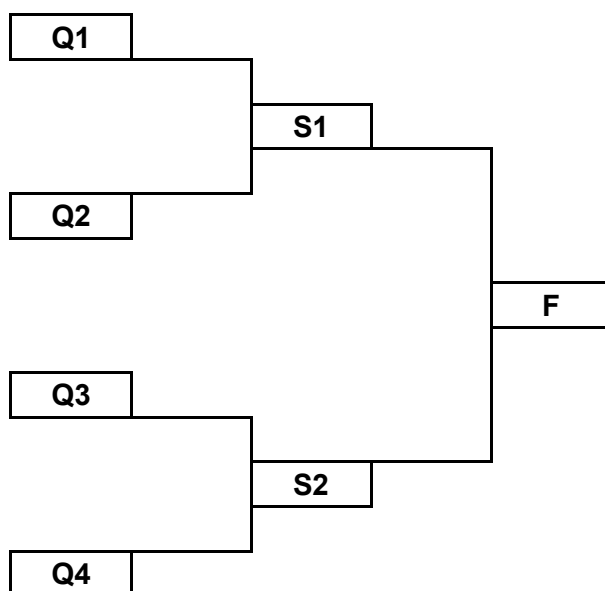
Non-respect de la composition des équipes : Match perdu avec goal-average de 0.

ANNEXE 1 : Division 1

Les quatre premières équipes de chaque poule jouent les quarts de finale avec le tirage suivant :

- Q1 : 1er poule A contre 4ème poule B
- Q2 : 2ème poule A contre 3ème poule B
- Q3 : 3ème poule A contre 2ème poule B
- Q4 : 4ème poule A contre 1er poule B

Les rencontres sont pré-tirés au sort dans le graphique comme suit :



ANNEXE 2 : Division 2, 3 et 4

Les quatre premiers de chaque poule jouent les huitièmes de finale avec le tirage suivant :

| | |
|--|---|
| H1 : 1 ^{er} poule A contre 4 ^{ème} poule D | H2 : 2 ^{ème} poule B contre 3 ^{ème} poule C |
| H3 : 1 ^{er} poule B contre 4 ^{ème} poule C | H4 : 2 ^{ème} poule A contre 3 ^{ème} poule D |
| H5 : 1 ^{er} poule C contre 4 ^{ème} poule B | H6 : 2 ^{ème} poule D contre 3 ^{ème} poule A |
| H7 : 1 ^{er} poule D contre 4 ^{ème} poule A | H8 : 2 ^{ème} poule C contre 3 ^{ème} poule B |

Les rencontres sont pré-tirées au sort dans le graphique comme suit :

